

Un carré musulman pour les Vaudois

Le cimetière du Bois-de-Vaux, à Lausanne, s'est doté d'un espace dédié à même de satisfaire aux attentes des 30 000 musulmans vaudois. Cet espace rappelle que les cimetières ont été conçus par et pour des chrétiens.



Lausanne est la dernière grande ville de Suisse à s'être doté d'un carré musulman, en 2016. Ceci suite aux sollicitations d'associations, qui demandaient la création d'un espace dédié. Le canton de Vaud dénombre 30 000 musulmans. La surface dédiée dans le cimetière du Bois-de-Vaux peut accueillir 350 tombes – pour un total de 15 000 à l'échelle de ce cimetière. Techniquement et pratiquement, les demandes portaient sur un espace exclusif, l'alignement dans la direction du lieu saint de La Mecque, et sur des sépultures non limitées dans le temps. Mais la question était à la fois juridique (principe d'égalité, laïcité) et politique. «La ville avait ouvert une démarche concernant toutes les communautés religieuses susceptibles d'être intéressées par la création d'espaces confessionnels dans les espaces réservés aux concessions. Le Règlement can-

tonal ne permet en effet pas de distinguer des emplacements en fonction de la religion des défunts dans les sections de tombes à la ligne», se rappelle Pierre-Antoine Hildbrand, municipal à la tête du dicastère Sécurité et Economie. L'Amicale Swiss-Muslim 1421, à l'origine de la demande, l'Union Vaudoise des Associations Musulmanes (UVAM) et la Mosquée de Lausanne ont été entendues mais obligées d'adopter une position commune sur cette question.

Les avis souvent divergent. Mais les pratiques ne sont déjà pas partout les mêmes dans le monde musulman. Par exemple, comme la religion ne reconnaît que l'adoration du Créateur, et donc pas celle des morts, il arrive dans certains pays ou dans certaines régions que les espaces dédiés ne comportent pas de tombes ni d'inscriptions au sens où on l'entend à l'est ou à l'ouest de la Ve-

noge. «Nous sommes retournés sur place trois ans après l'enterrement d'un parent au Maghreb, confie un Suisse musulman. «Il n'était déjà plus possible de savoir où il avait été inhumé.» Dans le premier quart du XXI^e siècle, ceci n'est pas possible dans un cimetière vaudois.

Orientation: situation favorable au Bois-de-Vaux

«Le cimetière du Bois-de-Vaux dispose de certaines concessions attribuées à des individus dont l'orientation coïncide avec celle de La Mecque», détaille Pierre-Antoine Hildbrand. Enfin presque. Dans les faits, en profondeur, les cercueils sont inclinés d'environ 10 degrés par rapport à l'alignement de surface, afin d'être dans l'alignement désiré. Classé monument historique, le site du cimetière se prête mal à des modifications. Il n'y a en revanche aucun pro-

Le carré musulman de Lausanne a été ouvert en 2016 dans un espace qui était désaffecté depuis 1985. Photos: Vincent Borcard



toyenne» suivant laquelle les autorités auraient offert gratuitement une ligne orientée vers La Mecque. L'argument étant que pour ces citoyens l'alternative de la concession résulte du respect d'une norme religieuse, par opposition à un choix ou à une demande exprimée par le défunt ou sa famille. Une initiative en ce sens a échoué, à Montreux. A Lausanne, la solution mise en œuvre donne satisfaction. D'un point de vue purement économique, pour les Musulmans concernés et leurs familles, une concession à 2400 francs renouvelable est déjà bien plus abordable que les frais de rapatriement du corps, par exemple en Afrique du Nord ou en Europe de l'Est.

Du vandalisme malgré tout

Depuis 2016, moins d'une quarantaine de Vaudois musulmans y ont été inhumés. Aucun signe identitaire manifeste ne vient signaler une confession parti-

Entre identité et laïcité

La solution est-elle pour autant proportionnelle? L'existence d'un seul cimetière «officiel» pour les musulmans vaudrait-elle conforme à l'égalité de traitement? Un musulman broyard ne pourrait-il pas être inhumé chez lui? Dans les faits, c'est parfois le cas. Des communes disent arriver à trouver des solutions avec des tombes à la ligne dont l'orientation est compatible avec les attentes des familles. Dans d'autres, des arrangements plus onéreux sont pris à l'avance pour permettre un rapatriement. A cela, le cimetière du Bois-de-Vaux offre une alternative acceptable depuis trois ans. Mais au-delà, se dirige-t-on, lentement, vers une banalisation, et la création de carrés musulmans dans un plus grand nombre de cimetières? Pierre-Antoine Hildbrand a une autre hypothèse. «Tout d'abord, je constate que face à la mort, même les

«Face à la mort, même les laïcs observent certains rituels. Je comprends qu'il y a des demandes spécifiques sur cette question. Et qu'il est du devoir des autorités d'y apporter des réponses.»

Pierre-Antoine Hildbrand, municipal lausannois à la tête du dicastère Sécurité et Economie



blème de place disponible: la tendance constatée à l'incinération, moins gourmande en espace, a pour conséquence que le cimetière est moins sujet à des désaffectations que d'autres plus petits. Pratiquement, la parcelle attribuée au carré musulman était désaffectée depuis 1985!

Proximité et égalité

La demande relative à la durée illimitée de l'ensevelissement a amené à situer le carré musulman dans la partie des concessions – 30 ans, renouvelables. «Cette solution a l'avantage d'assurer le respect de l'égalité et du Règlement cantonal», synthétise Pierre-Antoine Hildbrand. Chacun a droit à une concession, aussi longtemps que quelqu'un paie son renouvellement. Cette option a été adoptée et appliquée. Mais une minorité a plaidé pour une «démarche ci-

culière, ni sur les tombes, ni à l'échelle de la parcelle. Cela n'a pas empêché des tombes d'être vandalisées en octobre 2017. Les auteurs ont laissé derrière eux des inscriptions hostiles à l'islam. Les autorités ont unanimement condamné ces actes. Une plainte a été déposée. On rappelle que dans le Code pénal, les personnes reconnues coupables d'Atteinte à la paix des morts sont passibles de peines pécuniaires, et de privation de liberté pouvant atteindre trois ans. Dans les jours qui ont suivi, des familles ont témoigné être parfois la cible de paroles ou de comportements haineux, depuis la vague d'attentats perpétrés, notamment en France, par des personnes se réclamant d'un islamisme radical. Cela ne saurait en rien contrarier le droit des honnêtes gens à être inhumés là où ils ont vécu, en l'occurrence dans le canton de Vaud.

laïcs observent certains rituels. Je comprends qu'il y a des demandes fortes et spécifiques sur cette question. Et qu'il est du devoir des autorités d'y apporter des réponses. Nous l'avons fait avec l'instauration d'un espace confessionnel. On constate généralement que ces pratiques se laïcisent avec le temps et les générations.» Pour les autorités, une diminution des demandes figure à l'horizon des possibles.

Vincent Borcard